

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

Direction de l'eau et de la biodiversité

**Arrêté du 30 mars 2010 modifiant l'arrêté du 2 mars 2010 portant nomination
au conseil d'administration de l'établissement public du parc national des Cévennes**

NOR : DEVN1008063A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, en date du 30 mars 2010 l'article 1^{er} de l'arrêté du 2 mars 2010 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national des Cévennes est ainsi modifié :

1° Au *b* du 1°, les mots : – le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative de la région Languedoc-Roussillon ; sont remplacés par les mots : – Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Languedoc-Roussillon.

2° Le *j*) du 2° est remplacé par les dispositions suivantes :

« *j*) Sur proposition du conseil général de la Lozère :

« M. Jean de Lescure, titulaire ; M. Henri Blanc, suppléant ;

« Mme Michèle Manoa, titulaire ; M. François Gaudry, suppléant ;

« Mme Sophie Pantel, titulaire ; M. Robert Aigoïn, suppléant. »